

confirma toutes les élections faites précédemment, et de plus nomma son doyen, M. de LaCorne, "vicaire général du diocèse, en France, pour le mettre en état de travailler plus efficacement au bien du diocèse, chapitre et clergé du Canada" On ne mentionnait pas spécialement l'affaire de l'épiscopat, mais c'était sans doute la principale qu'on avait en vue; et nous verrons avec quelle diligence et quelle efficacité M. de LaCorne s'en occupa.

\*  
\*\*

On comptait donc huit grands vicaires nommés par le Chapitre. Quel était parmi eux le véritable Vicaire Capitulaire? Le Concile de Trente ne suppose pas, en effet, qu'il puisse y en avoir plusieurs: *Capitulum decernat Vicarium*; il ne dit pas: *Vicarios*<sup>12</sup>. Le Chapitre de Québec, vu l'immensité du diocèse, et la division du pays en plusieurs districts ou gouvernements civils, avait nommé plusieurs grands vicaires pour faciliter la tâche de l'administration: mais n'y en avait-il pas un parmi eux qui, sans que la chose fût dite expressément, était regardée comme leur Chef, en qui se résumait toute la juridiction diocésaine, et qui était vraiment le Chef de l'Église de Québec pendant la vacance du siège épiscopal? Que de fois nous nous sommes posé cette question! et nous n'hésitons pas à dire qu'il nous semble hors de doute que Briand était regardé par ses confrères et était bien réellement le Vicaire Capitulaire du diocèse. L'abbé de l'Île-Dieu dit quelque part que le Chapitre avait choisi M. Briand "pour être à la tête et le premier des grands vicaires, le siège vacant"<sup>13</sup>. Dans une lettre de M<sup>er</sup> Desglis au Nonce

---

12. Session XXIV, *De Reformatione*, chap. XVI.

13. Lettre de l'abbé de l'Île-Dieu au Card. Préfet de la Propagande, 12 nov. 1764, citée dans les *Recherches historiques*, vol. XV, p. 355.